



OBJECTIF(S)

- Comprendre la réglementation en matière de discrimination
- Maîtriser et définir ce qui constitue une discrimination en matière d'accès au logement
- Apprendre à sensibiliser ses clients quant aux demandes de discrimination
- Acquérir des éléments de langage.

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Tout public et plus particulièrement les professionnels de l'immobilier.

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 2 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en droit immobilier, expert en évaluation immobilière

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 75 € HT

Non Adhérent FNAIM : 125 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation de l'action de formation
- Contextualisation
- Intérêts
- Objectifs

I - TOUR DE TABLE

II - QUIZ D'ENTRÉE (TEST DE CONNAISSANCES)

- 10 questions sur la NON-DISCRIMINATION DANS L'IMMOBILIER

III - DÉFINITION DE LA NOTION DE DISCRIMINATION

- Sondage « Qu'est ce que pour vous la discrimination ? »
- Définition légale expliquée

IV - LES DIFFÉRENTES FORMES DE DISCRIMINATION

- Directe
- Indirecte
- Issue d'une association
- Issue de comportements assimilables
- Échanges professionnels sur les situations rencontrées

V - LES COMPORTEMENTS ASSIMILÉS

- Harcèlement
- Racisme

VI - L'INJONCTION DE DISCRIMINER

- Définition
- Formes
- Mises en situation professionnelles

VII - CONSÉQUENCES DES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES (RECOURS ET SANCTIONS)

- Recours amiables et contentieux
- Sanctions civiles et pénales

VIII - LE DÉFENSEUR DES DROITS

- Définition
- Rôle
- Saisine

IX - SÉCURISER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Outils
- Réflexions

X - QUIZ FINAL (TEST DES ACQUIS)

- 10 questions sur la NON-DISCRIMINATION DANS L'IMMOBILIER

CONCLUSION/ CLÔTURE DE SESSION



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap